

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

pour le moment la question de l'investissement étranger dans l'industrie pétrolière au Canada et le nationalisme économique. Voulons-nous que le gouvernement ait parmi nos amis de l'étranger la réputation d'être voleur? Voulons-nous avoir la réputation d'être tricheurs et voleurs? Ce projet de loi fera du Canada le pire des voleurs. Le gouvernement s'empare rétroactivement de certains biens. Il les confisque en n'accordant presque aucune indemnité.

Le gouvernement prétend qu'il ne s'agit pas d'une confiscation mais d'une compensation pour certains stimulants qu'il a accordés. Si tel est le cas, pourquoi les règles du jeu n'ont-elles pas été formulées quand les stimulants ont été accordés? Je n'accepte pas cette explication et nos amis de l'étranger ne l'acceptent certainement pas non plus. Rien dans les modalités initiales régissant la prospection ne permettait de prévoir que le gouvernement s'approprierait 25 p. 100 de tous les gisements rentables. Quand le gouvernement a accordé des permis pour la prospection du pétrole à Hibernia, dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique, il n'a jamais annoncé qu'il reviendrait dix ans plus tard exproprier 25 p. 100 des gisements rentables. Le gouvernement ne veut pas des gisements sans intérêt, mais il veut s'emparer de 25 p. 100 des gisements rentables.

La compensation ne correspond pas à la valeur des réserves volées. Tout ce que le gouvernement entend faire, c'est indemniser les sociétés qui découvrent du pétrole et pas les autres. La compensation est tout à fait injuste au regard des réserves découvertes. Si le gouvernement était honnête, il paierait les réserves prises à tout le moins au cours du marché.

Il versera l'indemnité comme s'il s'agissait d'une gratification sans reconnaître la moindre obligation. En fait, le gouvernement a reconnu que ce dédommagement n'est rien de plus qu'un expédient politique auquel il a recours pour faire taire les critiques que le bill original avait soulevées parce qu'il préconisait d'indemniser les terres expropriées.

Le Canada ne saurait vivre à l'écart du reste du monde. Nous devons négocier notre survie. Nous avons besoin de capitaux considérables pour développer nos industries et mettre nos ressources en valeur. Par-dessus tout, le Canada a besoin d'amis. A mes yeux, celui qui me vole n'est pas mon ami. Je ne pense pas que les Canadiens veuillent d'un gouvernement qui vole autrui.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir en faveur de la motion n° 21, proposée par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). La motion établit clairement les différences qui opposent les deux partis principaux. Elle démontre que les libéraux et les néo-démocrates sont deux partis qui apparemment favorisent l'étatisation. Ils disent aux Canadiens qu'à Ottawa, nous pouvons avoir une bureaucratie et une société d'État qui soient capables de trouver du pétrole, de l'exploiter et de le vendre aux Canadiens à des prix concurrentiels sinon meilleur marché. Notons que je parle ici de deux partis qui sont persuadés que les moyens de production au Canada devraient être nationalisés. Voilà leur philosophie.

Par contre, le parti conservateur est d'avis que ces biens doivent être la propriété des Canadiens. En fait, nous voulons que chaque Canadien participe directement à la propriété.

Quand nos ancêtres sont venus au Canada et quand ils sont devenus propriétaires de quelques arpents de terre, ils avaient

l'impression que le Canada leur appartenait directement. Maintenant que plus de 90 p. 100 des Canadiens habitent dans les villes, leur seule façon de posséder quoi que ce soit directement, c'est d'acheter des actions.

**M. Waddell:** Combien de Canadiens possèdent des actions?

**M. Thacker:** Les Canadiens n'ont même plus les moyens d'acheter une maison, à cause de la politique économique de ce gouvernement. Ils ne sont plus capables de conserver la maison qu'ils ont déjà. Notre parti pense que les Canadiens devraient posséder des actions directement. Voilà le choix que les Canadiens auront à faire.

Aux termes de l'article 27 du bill C-48, le gouvernement a le droit de confisquer 25 p. 100 des réserves de pétrole et de gaz découvertes par des sociétés aussi bien étrangères que canadiennes. Ces 25 p. 100 seront investis dans Petro-Canada, notre société d'État sans peur et sans reproche.

Je voudrais donner à mes collègues un bref aperçu de l'histoire de Petro-Canada. Ensuite, ils sauront peut-être s'il faut se fier à des sociétés d'État—que ce soit Petro-Canada ou une autre société d'État—contrôlées par des bureaucrates. Regardons un peu Petro-Canada pour voir s'il y a lieu de lui faire confiance.

Petro-Canada a été constituée en 1976 comme société de la Couronne. Toutes les actions d'une société de la Couronne appartiennent au gouvernement du Canada et non à des particuliers. Cette société appartient à notre premier ministre (M. Trudeau) qui est conseillé par son cabinet et les bureaucrates. Ce sont eux qui prennent les décisions. Quand Petro-Canada a été créée, le gouvernement, qui était déjà en position déficitaire, a décidé au nom des Canadiens d'emprunter 210 millions au taux courant pour acheter des actions de Petro-Canada. Il a reçu des actions privilégiées et il faut savoir en quoi elles consistent. Elles ne sont pas seulement une part de propriété, elles rapportent un dividende, à supposer que c'est le genre d'actions privilégiées qui en produisent. Les actions que prend le gouvernement sont des dividendes non cumulatifs. Le dividende que Petro-Canada ne paie pas à la fin de l'année est perdu à jamais. Les Canadiens ne retireront donc jamais rien de cet argent.

Nous avons là une société, Petro-Canada, qui détient 15 p. 100 des parts de Syncrude et 45 p. 100 des parts de Panarctic Oils. Elle a un président et des employés. Qu'a-t-elle fait? A-t-elle commencé par chercher du pétrole et développer la technologie nécessaire pour en trouver dans le sol? Non. Elle a acheté une société déjà établie. Elle a employé l'argent avec lequel nous avons payé nos actions pour acheter Atlantic Richfield qui lui a coûté 342.4 millions et qu'elle a rebaptisée Petro-Canada Exploration. Elle a hérité de 300 employés. Elle a eu les concessions et les terrains. Ces transactions n'ont pas mis un baril de pétrole de plus sur le marché canadien. Le seul résultat a été de faire sortir l'argent hors du pays.

A la fin de 1977, la société avait des gains nets de 3.3 millions pour un investissement de 383 millions, ce qui représente un taux de rendement de 1 p. 100. Elle n'a pas payé de dividende; les Canadiens n'ont rien reçu. La situation n'a pas changé de toute l'année 1977. Petro-Canada, à ce qu'on dit, est allé explorer et faire des forages, mais elle n'a rien pu découvrir et ses affaires allaient mal. Le gouvernement lui a donc accordé 154.5 millions de plus—ce qui veut dire plus d'actions privilégiées, de dividendes non cumulatifs. Comme elle avait